



DIRECTION GENERALE

N° 075 /APMF/DG/20.

NOTE DE SERVICE

Face à la propagation de l'épidémie ayant de caractère dangereux qu'est le « CORONAVIRUS », Madagascar doit se protéger aux risques d'introduction via les ports ouverts au trafic international.

Pour ce faire, il est ordonné aux Directeurs Régionaux des ports gérés directement par l'APMF et aux Autorités Portuaires pour les ports sous concession globale de déclencher d'urgence les actions ci-après :

- 1- Organiser une réunion avec le comité d'arrondissement afin de définir une stratégie commune pour l'ensemble du comité sur la manière de traiter les navires étrangers voulant faire escale dans nos ports durant l'alerte de l'épidémie ;
- 2- Mettre en place dans les ports les dispositifs sanitaires obligatoires dans de telle circonstance ;
- 3- Clarifier la responsabilité dans la fourniture des équipements et des produits y afférents qui est en principe du ressort du Ministère de la santé sur place.

Cette note vaut instruction permanente jusqu'à nouvel ordre et son application est qualifiée d'une importance très haute dans la catégorie de ports citée ci-dessus.

Antananarivo, le 13 1 JAN 2020

Le Directeur Général de l'Agence Portuaire,
Maritime et Fluviale



RANDRIANANTENAINA Jean Edmond

PJ: 05

AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE

Immeuble APMF, route des hydrocarbures, Alarobia, Antananarivo, Madagascar - BP: 581
Téléphone fixe: +261 22 539 94/95 . +261 24 257 00 . GSM: + 261 32 11 257 00
Fax: +261 22 539 34 - Site web: <http://www.apmf.mg> - Courriel: apmf@apmf.mg
NIF 3000019063 - STAT 71102112005007378

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

DECRET N° 72-465 portant création du Service de protection sanitaire aux frontières

Décète :

Article premier. -Il est créé un Service de protection sanitaire aux frontières, responsables de toutes les organisations sanitaires des ports et aéroports de Madagascar.

Art.2. - Le Service de protection sanitaire aux frontières est rattaché à la Direction des services sanitaires et médicaux.

Art.3. -Le Chef du Service de protection sanitaire aux frontières est nommé par arrêté du Ministre des affaires sociales.

Art.4. -L'organisation et le fonctionnement du Service de protection sanitaire aux frontières seront déterminés par arrêté du Ministre des affaires sociales

Art.5. -Les présentes dispositions abrogent toutes celles qui leur ont contraires et complètent l'article 2 du décret n°72-250 du 6 juillet 1972, fixant les attributions du Ministre des affaires sociales ainsi que l'organisation général de son ministère, en ce qui concerne la Direction des services sanitaires et médicaux qui comprendra trois services :

- 2.1 Service de médecine de soins ;
- 2.2 Service de lutte contre les maladies transmissibles ;
- 2.3 Service de protection sanitaire aux frontières.

Art.6. -Le Ministre des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo le 19 décembre 1972

Gabriel RAMANANTSOA
Par le Chef du Gouvernement ;
Le Ministre des affaires sociales,
Zafy Albert



AGENCE PORTUAIRE,
MARITIME ET FLUVIALE

DIRECTION GENERALE

Note de Service

N° 1899 - APMF/DG/17.

MESURES DE SURETE SANITAIRE CONTRE LA MENACE D'EPIDEMIE DE PESTE PULMONAIRE DANS LES ZONES PORTUAIRES

Devant le présent risque d'épidémie de peste, vous êtes demandés de prendre et de faire prendre par votre personnel respectif et par tous les partenaires portuaires de votre circonscription les dispositions pratiques ci-après :

1°- Bureau de l'APMF

A.- **Nettoyage général** de l'enceinte de la Direction Régionale ou de la Représentation : bureau et dépendances par le décapage des broussailles et autres amas d'ordures susceptibles d'être fréquentés par les rats;

B.- **Pulvérisation** de HTH ou de son équivalent dans tous ces endroits cités précédemment. Vous vous en procurez auprès des pharmacies ou des fournisseurs habituels;

2°- Port

A.- **Nettoyage général** de l'enceinte du port de la même manière qu'au 1°- A, 1°- B. Instruction à tous nos partenaires au port pour une mobilisation générale de leur personnel à un nettoyage général de l'enceinte portuaire;

B.- **Pulvérisation** de HTH ou de son équivalent dans tous ces endroits cités plus haut et de tous coins douteux;

3°- Navire

A.- Mobiliser tous les navires à quai à se procurer et à mettre en place sur toutes les aussières du navire les « **garde-rat** »;

B.- Renforcer la vérification classique du **Certificat de dératisation** des navires. A défaut, les recommander à faire recours à l'intervention du médecin responsable de la santé publique locale. Obliger les commandants à procéder au nettoyage et à la **dératisation** de tous les compartiments à bord du navire avec le concours et l'approbation du service local de la santé publique.

4°- Passagers, Employés du port et Usagers

Toute personne présentant les symptômes classiques de la peste ci-après doit être refusée d'accès au port et débarquée du navire pour être redirigée vers le centre de soin le plus proche : toux chronique avec l'un des signes suivants : température élevée et fièvre, douleur au niveau de la cage thoracique, mal aux poumons, problème respiratoire, crachats avec du sang.

Les autres mesures similaires locales tendant vers cet objectif d'éviter l'épidémie de peste dans le domaine portuaire sont laissées à vos soins et appréciation.

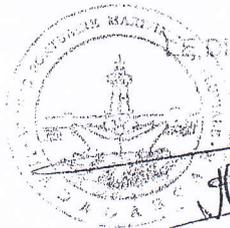
Vous êtes demandés de rapporter à la Direction Générale les actions que vous auriez entreprises avec les **statistiques et indicateurs objectifs** à l'appui : *nombre de personnes et personnel mobilisés, durée des activités, quantité / volume des produits pulvérisés, nombre de rats tués, nombre de garde-rats en place, nombre certificats de dératisation délivrés, nombre de navires dératisés, photos expressives, ...*

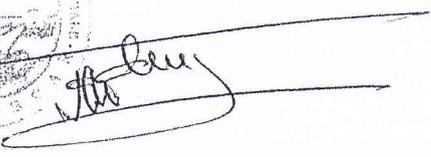
Médiatisez vos actions à travers les médias locaux. Informer au préalable la Direction Générale de la date de vos actions pour plus d'impacts.

Vous collaborez avec la Direction Régionale des Transports dans toutes ces actions.

Nous reviendrons par note séparée pour la pérennisation de ces mesures et la rigueur requise dans sa mise en œuvre.

Antananarivo, ce 6 Octobre 2017



LE DIRECTEUR GENERAL, 

AMADE Joseph

LES COORDONNÉES DES RESPONSABLES au sein des Centres de Vigilance Sanitaire aux Frontières

CENTRE CSF	NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE	TELEPHONES	Reférent CHU
Chef SVSF	Dr Radonandrianina RANDRIAMIARANA Tefiarison	034 06 089 29	
CSF_IVATO	Dr NEMESE ANDRETSAHOLY	0340780822/0333380822	CHU Anosiala/Urgence 034 49 801 37
CVSF_Toamasina	Dr Florent Botohely	032 02 368 50	CHU HOPITALIBE Dr Lucien 034 74 941 52 Dr HAJA 033 12 828 24
CVSF Mahajanga	Dr Antoine Radriamanampisoa	034 05 193 39	CHU MAHAVOKY Pr Fidy 034 76 863 94 Dr Stéphanie 034 09 02(82
CVSF_ Nosy-be	Dr Patricia Mme fluvia	032 57 868 14 0327712624	CHRDD Nosybe Dr HALIFA Mohidiny Rogin 032 42 341 04
CVSF_Sainte- marie	Dr DADARE Anatole	032 50 477 32	CHRD Albert Sylla Ambodifotra Dr Pierre Stephan 034 20 587 01
CSF_toliara	Dr Felly	0342569569/0329076245	CHU TANAMBAO Toliary Dr HAJA 034 17 492 33

CSF_ Taolagnaro	Dr Raphael Rolland RANAIVOSOA	034 25 828 02 033 12 517 72	CHRD Taolagnaro Dr Rolland 034 25 828 02 033 12 517 72
CSF_ Antsiranana	Francisco Luca Saula	034 91 053 94 032 04 534 16	CHU HOPITALIBE Dr NELLY Jean TSILIZY 032 02 785 41
CSF MORONDAVA	Dr NJARA Arnaud	034 81 839 78	CHRR NAMAHOA Dr NJARA 034 81 839 78
Astreinte DVSSER		034 47 184 90	
TALE DVSSER	RAFALIMANANTSOA ARMAND	032 02 558 21	

Pneumonie à coronavirus ou Pneumonie de Wuhan

1-Origine

Le premier cas résulte probablement d'une transmission du virus d'un animal vers l'homme. Le type d'animal est pour le moment inconnu.

Le coronavirus de Wuhan partage avec les coronavirus du SRAS et analogues au SRAS un ancêtre commun qui ressemble au coronavirus de la chauve-souris HK9

2- Incubation

La période d'incubation semble comprise entre 4 et 7 jours.

Elle peut s'étaler de deux et douze jours.

La durée de 14 jours est une limite de sécurité.

3-Transmission

La transmission interhumaine est établie.

Les modes de transmission : transmission par gouttelette ou contacts directs rapprochés (serrage de mains,...)

Les sujets asymptomatiques porteurs du virus pourraient transmettre le virus à confirmer

4-Manifestations cliniques

Les manifestations cliniques sont très variables : rhume banal, toux, mal de gorge, syndrome grippal (toux, frissons, courbatures, maux de tête, fatigue importante)

La fièvre semble être constante. Elle peut s'accompagner de signes respiratoires : écoulement nasal et toux, dyspnées, sensation d'oppression.

Des signes digestifs (vomissements, diarrhées,...) peuvent aussi se voir.

Dans les cas les plus graves, et surtout chez les sujets fragiles, elle peut entraîner une insuffisance respiratoire aiguë, une insuffisance rénale aiguë voire une défaillance multi viscérale.

5-Diagnostic

Le diagnostic repose pour le moment sur la PCR des sécrétions nasopharyngées.

Il est recommandé de faire des prélèvements naso-pharyngés. Le port de masque est obligatoire pour les professionnels de santé qui font les prélèvements

Les tests seront bientôt disponibles à l'IPM qui sera en mesure de rendre le résultat en 4 à 6 h ouvrables

Traitement

Il n'existe pas encore de traitement antiviral spécifique

Le traitement est purement symptomatique. Il consiste à traiter les symptômes (fièvre, toux, dyspnée, diarrhée, ...) et suppléer les défaillances viscérales en cas d'atteinte grave.

Le cas suspect, probable et ou confirmé doit bénéficier d'un isolement respiratoire

Prévention

La prévention repose essentiellement sur l'évitement du contact avec un sujet suspect ou confirmé, le port d'un masque, le lavage ou la désinfection des mains

D'autres méthodes plus classiques restent à considérer, comme se laver les mains régulièrement, préférer l'utilisation de mouchoirs jetables ou encore, tousser dans son coude. Il est vivement conseillé aux personnes présentant un état grippal de surveiller leur température aussi les gens qui viennent ou reviennent de la Chine surtout de Wuhan. Ils doivent aussi porter un masque quand ils présentent des signes respiratoires et doivent consulter un médecin.

Les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) doivent être appliquées sérieusement durant la prise en charge des patients suspects ou confirmés

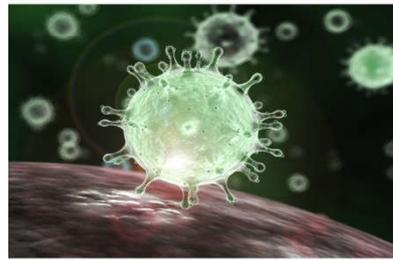
Vaccin

Des vaccins sont en cours d'élaboration mais ne seraient disponibles avant quelques mois

CONSEILS AUX PASSAGERS A DESTINATION DES PAYS AFFECTES PAR 2019-nCoV, EN PARTICULIER LA CHINE

CONTEXTE ACTUEL

Un nouveau coronavirus frappe la Chine, plus particulièrement à Wuhan depuis mi-décembre 2019. C'est une maladie très contagieuse par voie aérienne. Des cas sont déjà détectés dans d'autres pays, tels que Thaïlande, Taiwan, Japon, Corée du Sud, Australie, Philippines et Etats-Unis. Plus de 400 cas confirmés ont été déclarés jusqu'au 24 janvier 2020, dont 25 décès.



PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE

1. état de fièvre, malaise, douleurs musculaires, maux de tête, raideur de la nuque,
2. toux (d'abord sèche) évoluant vers une difficulté respiratoire en s'aggravant
3. diarrhées
4. ayant séjourné dans une ville ou un pays touché par l'épidémie

CONTACTS UTILES

ASTREINTE DVSSER: +261 34 47 184 90
CHEF CVSF IVATO: +261 34 07 808 22

CHEF SVSF: +261 34 06 089 29
DVSSER: +261 32 02 558 21



ATTITUDES ADOPTEES POUR SE PROTEGER

Une fois arrivés en Chine ou dans les autres pays affectés, il est recommandé de:

1. Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou à l'aide de gel hydroalcoolique
2. Maintenir une distance de 2 mètres, couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir jetable ou le manche du vêtement à chaque fois que vous toussiez ou éternuez
3. Eviter les zones à forte densité humaine, surtout les marchés des animaux vivants, sinon porter un masque
4. Eviter les contacts étroits avec les personnes souffrant de toux ou de problème respiratoire
5. Consulter rapidement un médecin en cas de maladie



REPOBLIKAN' MADAGASIKARA
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE / PUBLIC HEALTH MINISTRY

FICHE INDIVIDUELLE DE DECLARATION SANITAIRE / DECLARATION OF HEALTH

Nom de la compagnie aérienne/Airline name	N° de vol / Flight number	Date d'arrivée / Date of arrival	N° de siège /Seat number
Nom et prénoms/ Name and first name			
Age/ Age			
Sexe/ Sex		Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	
Nationalité/ Nationality			
Profession/ Occupation			
Aéroport d'embarquement/ Airport of boarding			
Adresse précise à Madagascar/ Exact address in Madagascar			
Numéro de téléphone/ Telephone number			
Ville séjournée les 21 derniers jours/Country visited in the last 21 days			
Vacciné contre la fièvre jaune depuis 10 ans/Yellow fever vaccination since 10 years		OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO <input type="checkbox"/>	
Fièvre dans les 72h avant ou lors du vol / Fever 72h before or during the flight		OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO <input type="checkbox"/>	
Malaise ou faiblesse soudaine 48h avant ou lors du vol / Sudden weakness 48h before or during the flight		OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO <input type="checkbox"/>	
Contact avec une personne atteinte d'une forte fièvre dans les 72h avant le vol / Contact with a person who has high fever 72h before the flight		OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO <input type="checkbox"/>	

Au retour à Madagascar, bien remplir la fiche de déclaration sanitaire à bord de l'aéronef